

La protection de l'enfance : notion de danger, notions de besoins

La "loi Taquet" promulguée le 7 février 2022 fait partie intégrante d'un processus de réforme de la protection de l'enfance, qui vise à une meilleure prise en charge des enfants sous protection administrative ou judiciaire. Ces évolutions amènent les professionnels à faire évoluer leur pratique et leur positionnement afin de répondre aux engagements développés par la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2022-2022 :

- ❖ Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles
- ❖ Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures
- ❖ Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits
- ❖ Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte

Objectifs

- Réactualiser ses connaissances ducadre législatif
- Développer son approche socio-éducative dans ses pratiques

Contenus

- Un cadre légal de référence en évolution constante
- Une déontologie de la communication et de la gestion des informations
- La clinique éducative : une nouvelle approche des besoins fondamentaux
- Les différents registres de maltraitance
- Les signaux d'alerte : professionnels et structures pas tous experts
- Les procédures et les circuits du signalement
- Les différentes orientations face au danger pour l'enfant
- La mise en place d'une mesure d'assistance adaptée

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel et/ou distanciel
- Apports théoriques
- Études et analyses de situations apportées par les participants et le formateur
- Echanges

Modalités d'évaluation

- ✓ EVALUATION DES ACQUIS DU STAGIARIES

Une mise en situation contextualisée permettra d'évaluer la capacité de chaque participant à traduire ses acquis de formation en comportements professionnels

ou

Un questionnaire permettra d'évaluer les connaissances acquises par chacun des participants

ou

Chaque participant réalisera une auto-évaluation afin de se représenter les acquis de la formation suivie

- ✓ EVALUATION DE LA FORMATION

Au terme de la formation, chaque participant complètera un questionnaire de satisfaction afin d'évaluer la qualité de la formation suivie

Public/Pré-requis

Tout professionnel intervenant en Protection de l'Enfance

Durée

14h (soit 2 jours)

Coût

390 € nets de taxe / Stagiaire

Intervenants

Formateurs IRTS, consultant expert

Dates et lieu

Hérouville Saint-Clair (14)

Session 2022 : 29 et 30 novembre

Contact

Chloë BEAUMONT

Tél. 02 31 54 42 54

cbeaumont@irtsnormandiecaen.fr



Individuel



Intra-institutionnel